

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 juin 2019

Point n° 9 à l'ordre du jour

Délibération n° 2019-15

Autorisant le Directeur général à passer une commande d'achat d'antiviraux dans le cadre de la mise à disposition d'un marché par le RESAH

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise le Directeur général de Santé publique France à acquérir, à la demande du ministère de la santé, 5,3 millions de traitements pour un montant de 12,709 M€ dans le cadre de la convention de mise à disposition du marché d'Ebulfimin (Oseltamivir) conclu par le RESAH avec le laboratoire TEVA ;

Article 2° - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 28 juin 2019

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration